



## **COMMISSION DE DISCIPLINE DE L'US LBT**

Pour juger des différends pouvant surgir sur toutes questions ayant trait à la pétanque et au jeu provençal, mettant en cause la discipline sportive ou morale, il est créé une commission de discipline, qui sera constituée et travaillera selon les dernières recommandations et exigences de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal mais également en fonction des différents documents édités par L'US LBT.

En effet, il nous paraît essentiel pour la « bonne image du club » de se doter d'un cadre où nous nous devons de faire respecter les valeurs communes au club, à partir du moment où l'on prend une licence à L'US LBT.

S'engager au club, cela veut dire RESPECTER tous les règlements mais également toutes les personnes.

### **COMPOSITION**

La Commission de discipline est composée de cinq membres choisis parmi les administrateurs. Le Président de L'US LBT et le Vice-président sont membres de droit, les trois autres membres seront élus lors de la première réunion suivant l'assemblée générale.

Parmi ces 3 autres membres un Président de la Commission sera choisi.

### **MISSIONS**

Cette Commission aura pour vocation de convoquer et éventuellement d'appliquer des recommandations ou des sanctions en interne envers les sociétaires qui auraient, sur les installations de l'Association, causé des troubles au quotidien ou lors des diverses manifestations organisées par la L'USLBT, tels que :

- Le non-respect de la charte de L'US LBT.
- Le non-respect de la convention coupe de France
- Le non-respect de la convention championnat des clubs
- Un comportement inapproprié portant préjudice à un autre sociétaire.
- Manque de respect envers les partenaires, les adversaires, les arbitres, les dirigeants, les supporters.

ASSOCIATION UNION SPORTIVE LA BOULE TROPEZIENNE  
76 Rue François SIBILLI - 83990 SAINT-TROPEZ – FRANCE

Tél : +33(0)4.94.97.54.59 – Email : labouletropezienne@orange.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR67439017039 - Code APE : 9312Z - SIRET : 43901703900025

- Porter atteinte à l'image de l'Association. Soit par des propos tenus oralement soit par des écrits via les réseaux sociaux.

Les sanctions pouvant être appliquées sont :

- L'avertissement.
- La retenue financière pour les joueurs rémunérés.
- La suspension temporaire pour les divers championnats des clubs.
- La suspension définitive pour les différents championnats des clubs.
- L'exclusion définitive pour l'année suivante de L'US LBT.

Pour cette dernière sanction, le Président de L'USLBT informera immédiatement le Président du Comité Départemental de la FFPJP des raisons qui expliquent cette décision.

### **FONCTIONNEMENT**

Tout sociétaire peut saisir soit le Président de L'USBLT soit le Président de la Commission de discipline à propos d'un incident majeur survenu dans l'enceinte du club. Celui-ci estimera s'il y a matière ou non à convocation de la Commission.

La Commission pourra être saisie dès lors qu'il est porté à la connaissance d'un membre du CA d'un comportement inapproprié d'un des sociétaires.

Le Président de la Commission fera alors un compte rendu circonstancié à ses membres.

Si cela s'avère être nécessaire une date de réunion de la commission sera fixée, le Président de la Commission (ou une personne habilitée) convoque l'intéressé de vive voix, ou par courrier, dans un délai raisonnable.

Lors de son audition par la Commission, l'intéressé peut se faire assister.

Après avoir entendu celui-ci, la Commission pourra être amenée à appliquer des sanctions (voir les mesures ci-dessus) ou non.

La décision de la Commission de discipline est notifiée à l'intéressé :

- Soit immédiatement,
- Soit ultérieurement s'il s'avère qu'il y a lieu de procéder à des vérifications.

Les sanctions ne font pas l'objet de publications nominatives.

Lors de chaque réunion du Comité d'administration de L'USLBT un rapport sur le fonctionnement de la Commission est présenté.

Le présent texte, approuvé en réunion du Comité d'administration du 24 juillet 2024

ASSOCIATION UNION SPORTIVE LA BOULE TROPEZIENNE  
76 Rue François SIBILLI - 83990 SAINT-TROPEZ – FRANCE

Tél : +33(0)4.94.97.54.59 – Email : labouletropezienne@orange.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR67439017039 - Code APE : 9312Z - SIRET : 43901703900025